

DEPARTEMENT DU GARD  
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 24 novembre 2022 - Délibération n°22-124**

**Objet : Mise à jour du règlement intérieur de la médiathèque municipale**

Le vingt-quatre novembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le dix-huit novembre précédent, s'est réuni en salle des Garrigues, rez-de-chaussée, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Maire.

PRÉSENTS : J-J. GRANAT, X. PECHAIRAL, M. PLA, I. ALCANIZ-LOPEZ, B. MALLET, H. NICOLAS, N. CANONGE, N. ANDREO, M. MONNIER, C. MARTIN, J-P. ROUX, P. PLONGET, M. MESSINES, C. CERVERO, C. BOUILLET, P. SILVA, W. ALCANIZ, E. SIFUENTES, D-A. ROUX, D. MARTY, T. SABATIER, H. JONQUIERE.

ONT DONNE PROCURATION :

L. HEBRARD donne procuration à X. PECHAIRAL, M. EL AIMER donne procuration à B. MALLET, A. MATEU donne procuration à I. ALCANIZ-LOPEZ, F. LOPEZ donne procuration à H. NICOLAS, F. BOUCHE donne procuration à M. PLA, D. GUIOT donne procuration H. JONQUIERE.

Absente : S. DIELLA

SECRETARE DE SEANCE : H. NICOLAS

\* \* \*

Rapporteur : *Monique Monnier, conseillère municipale*

La dernière mise à jour du règlement intérieur de la médiathèque municipale était intervenue le 13 octobre 2008 par délibération n°08/087.

La Loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, précise leurs missions et les principes qui doivent guider leurs actions, notamment en ce qui concerne la politique documentaire.

Il convient aussi de mettre la médiathèque en conformité avec le règlement général sur la protection des données (RGPD) en le mentionnant dans le règlement intérieur et en modifiant les formulaires d'inscription pour recueillir un consentement éclairé de la part des abonnés.

Les collections de la médiathèque s'étant étoffées, il est proposé d'augmenter le nombre de documents empruntables par un abonné.

Il est fait mention des liseuses, nouveau support accessible au prêt.

Enfin, la bibliothèque étant classée parmi les établissements recevant du public (ERP), l'accès au registre santé sécurité doit être mentionné.

-----  
**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;

**Vu** la délibération n°08/087 du 13 octobre 2008 modifiant le règlement intérieur de la médiathèque municipale ;

Oui l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité ;

**ARTICLE 1.** Le conseil municipal approuve le nouveau règlement intérieur de la médiathèque municipale.

**ARTICLE 2.** Le maire, ou son représentant, est autorisé à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Convocation : 18 novembre 2022  
Affichage ordre du jour : 18 novembre 2022  
Présents : 22  
Suffrages exprimés : 28  
Absents : 7  
Publiée le : **28 NOV. 2022**

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,  
Hélène NICOLAS



*(Handwritten signatures in blue ink)*